

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

Joint CTF-SCF/TFC.22/7
12 mars 2020

Réunion conjointe des comités du Fonds fiduciaire du CTF et du SCF
Washington (réunion virtuelle)
24-25 mars 2020

Point 7 de l'ordre du jour

PLAN D'ACTION GENRE DES CIF – PHASE 3 (EXERCICES 21-24) (RÉSUMÉ)

DÉCISION PROPOSÉE

Les comités du Fonds fiduciaire du CTF et du SCF ayant examiné le document conjoint CTF-SCF/TFC.22/ 7, intitulé *Plan d'action genre des CIF – phase 3*, notent que le document a été élaboré à la demande de la réunion conjointe de juin 2019 et approuve le plan de la phase 3.

Les comités du Fonds fiduciaire du CTF et du SCF invitent l'Unité administrative des CIF et les BMD à collaborer pour mettre en œuvre le plan approuvé de la phase 3 et à faire rapport chaque année à la réunion conjointe sur les progrès accomplis.

RÉSUMÉ

I. Contexte et aperçu général

1. La réunion conjointe des comités du Fonds pour les technologies propres (CTF) et du Fonds stratégique pour le climat (SCF) des Fonds d'investissement climatiques (CIF) a approuvé le Plan d'action genre des CIF (révisé) - phase 2 (CTF-SCF/TFC).16/6) en 2016, et a demandé qu'il soit mis en œuvre et qu'un rapport annuel soit présenté à la réunion conjointe sur l'état d'avancement du plan. Ce document présente les progrès réalisés dans le cadre de la phase 2 du plan d'action (exercices 17-20) et propose une phase 3 pour les exercices 21-24, afin d'approfondir davantage l'approche-programme en vue d'obtenir des résultats porteurs de transformation en matière de genre. Le Comité mixte du Fonds fiduciaire est invité à examiner le plan proposé pour la phase 3, en vue de son approbation et de sa mise en œuvre.
2. Le changement climatique et ses effets menacent la croissance mondiale et les objectifs de réduction de la pauvreté. Pour relever les défis posés par le changement climatique, il faut des réponses tenant compte du genre dans les programmes d'atténuation et de résilience. Une préoccupation centrale est que la planification des investissements climatiques soit transparente et inclusive afin que les nouvelles ressources, les actifs et les services proposés aux niveaux national et infranational reflètent au mieux les besoins et les intérêts des différents groupes sociaux, y compris le genre et les moyens de subsistance. Les principales motivations de la phase 3 du plan d'action sont les suivantes : consolider les gains de la phase 2 ; intégrer l'application de la politique des CIF sur le genre dans les processus de programmation, y compris le renforcement de l'appui en amont aux BMD et aux pays aux fins de l'assistance technique en matière de genre pour le plan d'investissement et la conception du projet; et améliorer le suivi et la communication des données concernant le genre ainsi que les connaissances et les capacités. Ces objectifs s'inscrivent dans une approche d'apprentissage qui reflète les enseignements tirés de la mise en œuvre antérieure du plan et des efforts d'évaluation des CIF, qui ont révélé que les programmes des CIF sur le genre doivent aller au-delà des effets qui se font ressentir principalement au niveau de chaque femme et chaque homme et tendre vers des efforts qui contribuent également à faire avancer le changement institutionnel à plus long terme au niveau des systèmes et des institutions dans les pays.

II. Plan d'action genre des CIF – phase 3 (exercices 21-24)

Objectif du programme et théorie du changement

3. Le programme des CIF sur le genre vise à appuyer un changement transformateur global des CIF aux fins d'un développement sobre en carbone et résilient face au changement climatique, de sorte que la portée et les avantages des investissements CIF touchent toutes les personnes - femmes et hommes - dans les zones du projet. La phase 3 du plan d'action maintiendra les objectifs du programme des CIF sur le genre

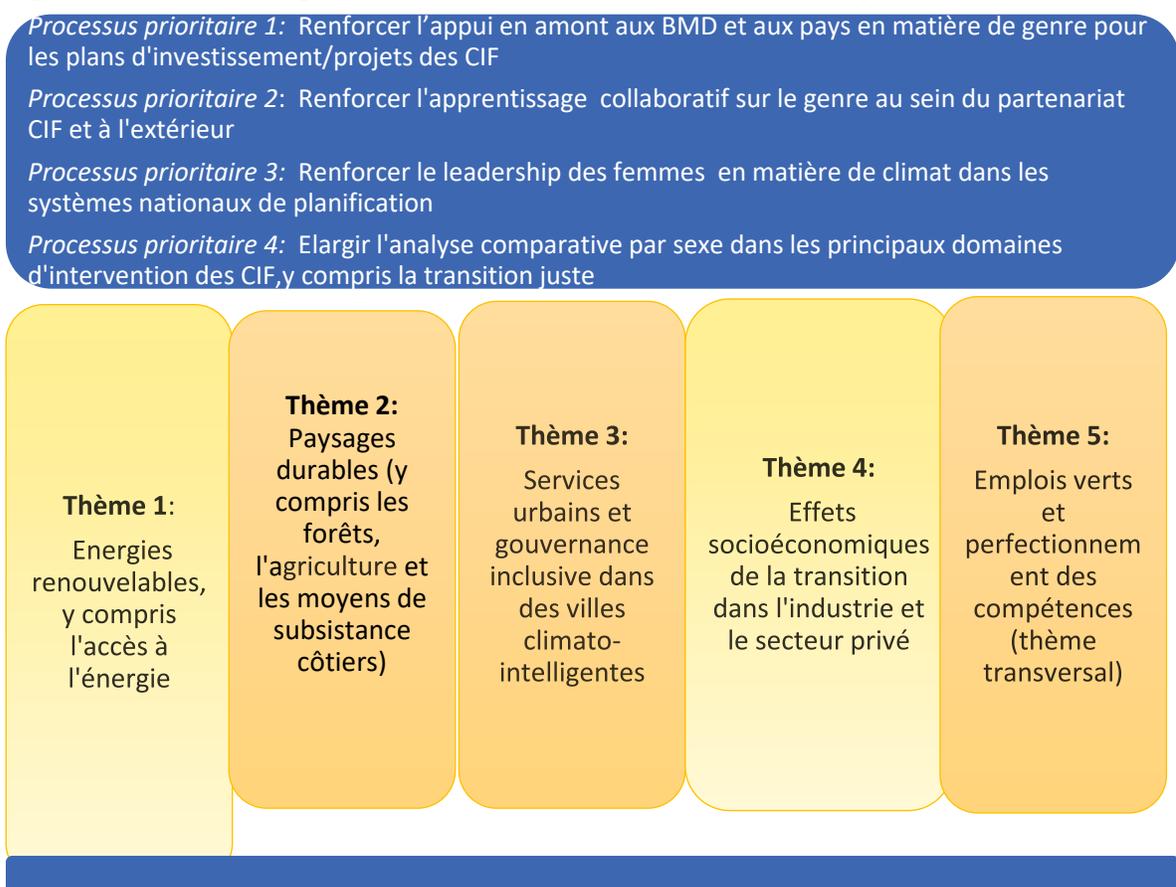
dans les politiques et programmes des CIF et approfondira les connaissances, l'apprentissage et le soutien technique en matière de genre dans les CIF, tout en intensifiant les efforts dans les domaines fonctionnels que sont le renforcement des capacités, le développement institutionnel et l'appui au leadership des femmes en matière de climat, ainsi que les efforts d'apprentissage et de diffusion systématiques à l'échelle du secteur.

4. La figure 1 présente la théorie du changement qui sous-tend la phase 3 du plan d'action des CIF. L'idée maîtresse de l'approche de la phase 2 demeure, mais l'accent est mis davantage sur les résultats au niveau des institutions et des marchés. Dans le cadre de cette approche, les efforts sur la gouvernance au niveau des CIF (pilier 1), combinés aux activités à l'intention des institutions locales et nationales (pilier 2), soutiennent le travail effectué dans les secteurs clés de la croissance verte et des moyens de subsistance durables qui ont une incidence sur les résultats liés au genre (pilier 3). Le résultat escompté sera des effets transformateurs en matière de genre favorables aux femmes, qui verraient une amélioration de leurs actifs, qui feront mieux entendre leur voix et dont les moyens de subsistance seront plus résilients grâce à des institutions et des marchés soucieux du genre.

Figure 1 Programme des CIF sur le genre - phase 3 Théorie du changement



Figure 2 Plan d'action genre des CIF - Phase 3 (Ex21-24) - Vision opérationnelle



5. La théorie du changement de la phase 3 repose sur une vision opérationnelle fondée sur des processus et des thèmes prioritaires qui précisent les modalités de mise en œuvre de la phase 3 du Plan d'action genre des CIF (voir figure 2). Il s'agit de processus prioritaires visant à : i) renforcer l'appui en amont aux BMD et aux pays en matière de genre pour les nouveaux plans d'investissement des CIF ; ii) renforcer l'apprentissage collaboratif sur le genre et le climat au sein du partenariat CIF et à l'extérieur ; iii) renforcer le leadership des femmes en matière de climat dans les systèmes nationaux de planification ; et iv) élargir l'analyse comparative entre les sexes dans les principaux domaines d'intervention des CIF, y compris la transition juste. En plus des quatre processus prioritaires de la vision opérationnelle, les cinq thèmes sectoriels, qui reflètent et soutiennent les domaines d'action des nouveaux programmes, sont les suivants: i) énergies renouvelables, y compris l'accès à l'énergie; ii) paysages durables (y compris les forêts, l'agriculture et les moyens de subsistance côtiers); iii) services urbains et gouvernance inclusive dans les villes climato-intelligentes; iv) effets socio-économiques de la transition dans l'industrie et le secteur privé; et v) emplois verts et perfectionnement des compétences (thème transversal).

III. Mise en œuvre du Plan d'action genre des CIF - Phase 3

6. Le *Plan d'action genre des CIF - Phase 3* maintiendra les dispositions actuelles en matière de gouvernance pour la mise en œuvre du programme des CIF sur le genre, en mettant davantage l'accent sur des réunions plus régulières du Groupe de travail des CIF sur le genre et en accordant une attention particulière à l'appui technique en matière de genre au personnel des BMD et aux pays partenaires pilotes des CIF. Dans l'ensemble, le plan continuera d'être mis en œuvre dans le cadre d'un effort conjoint des BMD et de l'Unité administrative des CIF, en utilisant le mécanisme du Groupe de travail des CIF sur le genre, sous l'orientation générale des organes directeurs des CIF. La responsabilité principale de la mise en œuvre du plan d'action incombera à l'Unité administrative des CIF. Par ailleurs, la politique des CIF sur le genre a confié un rôle aux représentants chargés du genre parmi les observateurs des CIF, et la mise en œuvre de la phase 3 vise à assurer la pleine utilisation de ce mécanisme en tant que contribution à la transparence et à l'application du principe de responsabilité au niveau du programme.

IV. Suivi des progrès réalisés

7. Les résultats continueront d'être suivis chaque année afin d'évaluer l'impact de la phase 3 du plan d'action sur la mise en œuvre du programme des CIF et les avancées institutionnelles dans le pays. La phase 3 sera caractérisée par un renforcement du suivi et de la communication de l'information en matière de genre aux niveaux du portefeuille des CIF, de chaque programme et des portefeuilles des CIF spécifiques aux BMD, avec à l'appui des fiches de conseils pour le suivi et la communication de l'information en matière de genre, et l'utilisation des mécanismes suivants: i) communication d'informations sur un cadre de résultats pour la phase 3 du plan d'action; ii) inclusion des principaux indicateurs de genre dans le système CCH; iii) renforcement des exigences relatives aux nouvelles chaînes de résultats des programmes du SCF en ce qui concerne les résultats en matière de genre dans les projets et les indicateurs de genre connexes, après examen au niveau de l'Unité administrative des CIF; et iv) élargissement de la portée des rapports des BMD sur la performance du portefeuille en matière de genre au titre de leurs propres systèmes d'«étiquettes genre/marqueurs genre» à utiliser dans le cadre du suivi à l'échelle des CIF pour évaluer l'évolution au fil du temps des résultats en matière de genre obtenus par les BMD dans les opérations financées par les CIF, y compris en ce qui concerne les opérations des BMD qui ne reçoivent pas de financement des CIF, ainsi que sur la communication annuelle des indicateurs de résultats en matière de genre de chaque projet des BMD financé par les CIF.
8. Il est prévu que l'Unité administrative des CIF et les BMD soumettent, en suivant un protocole de présentation régulière de rapports, les données sur le genre de leurs institutions en ce qui concerne le portefeuille financé par les CIF. Plus précisément,

dans les six (6) mois suivant la fin de chaque exercice, les données sur la performance en matière de genre des projets CIF sont communiquées à l'équipe de gestion de chaque entité d'exécution (c'est-à-dire sous une « étiquette genre », un « marqueur genre » ou un système de notation similaire), ces données étant communiquées par le projet CIF. Lesdites données sont regroupées par programme CIF et à l'échelle du portefeuille CIF tel qu'exécuté par la BMD et accompagnées d'une mesure de comparaison similaire à l'échelle du portefeuille MDB concernant la performance en matière de genre pour tout le portefeuille BMD, ainsi que d'un certain nombre d'autres indicateurs de genre clés du portefeuille indiqués dans le plan de la phase 3.

V. Conclusion

9. Le Plan d'action genre des CIF - phase 3 devant être mis en œuvre du 1er juillet 2020 au 30 juin 2024, le CIF entend contribuer à obtenir des résultats transformateurs en matière de genre comme dans la phase 2, mais en mettant davantage l'accent sur les changements au fil du temps dans les institutions et les marchés, qui sont des instances de changement systémique. La phase 3 met un nouvel accent sur le soutien au leadership des femmes en matière de climat, pour faire en sorte que les contributions des CIF au titre des questions de genre s'intègrent davantage, au fil du temps, dans les processus de planification stratégique des pays en matière de genre et de climat.
10. Le Plan d'action genre des CIF - phase 3 s'appuie sur les solides bases des phases précédentes, y compris dans ses mécanismes de mise en œuvre, mais avec un mandat plus solide et de nouvelles possibilités pour assurer une application plus étroite de la politique des CIF sur le genre, apporter un soutien en amont aux BMD et aux pays et intégrer fermement des mesures relatives au genre dans les nouveaux domaines de programmation du SCF. Grâce à une forte demande de la part des pays, des BMD et des organes directeurs des CIF et à une équipe élargie au sein de l'Unité administrative des CIF et du Groupe de travail des CIF sur le genre, le programme est bien placé pour commencer la mise en œuvre du plan de la phase 3 à partir de juillet 2020, en adoptant une approche itérative dans le cadre des CIF en tant que «laboratoire d'apprentissage».